

Archives départementales de la Haute-Savoie

CHOISY - Cote AD 74 - AD74 1500-1900

Dossier Médical

D.M.

Nom : **Mugnier**

Prénoms : **Léonce, Marie**

Surnom :

N° de tirage dans le canton d' : **Amney Nord**

ÉTAT CIVIL.

Né le : **3 Mai 1880**, à **Choisy**, canton d' **Amney Nord**, département de **la Haute-Savoie**, résidant à **Choisy**, canton d' **Amney Nord**, département de **la Haute-Savoie**, profession de **Cultivateur**, fils d' **Jean Amédée** et d' **Léonore Hélanne**, domiciliés à **Choisy**, canton d' **Amney Nord**, département de **la Haute-Savoie**.

Numéro matricule du recrutement : **1119**

Classe de mobilisation :

SIGNALEMENT.

Cheveux : **bruns**, sourcils : **bruns**, yeux : **gris**, front : **roux**, nez : **fort**, bouche : **moyenne**, menton : **large**, visage : **ovale**, Taille : **1 m. 77** cent. Taille rectifiée : **1 m.** cent.

MARQUES PARTICULIÈRES : **Cicatrice d'éclat du menton**

Degré d'instruction : (général (1), militaire (2))

Dans l'armée active.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses)

Bon, dispense art. 21. fils aîné de veuve

Compris dans la **2^e** partie de la liste du recrutement cantonal (**2^e** portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'État, décorations, etc.)

Inscrit au 2^e Rég^t d'artillerie Bal. Alp. 6^e 11/12/1901
12^e 11^e 1116.
Arrivé au corps et 2^e C^e 8^e dit jour
Envoyé en congé le 21^e 1902
Certificat de bonne conduite Accordé

Passé dans la **réserve** de l'armée active le **1^e 1904**

Dans l'armée active.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de régions.
	Campagne 2^e 1^e 1904	
	Am. 4. 1904	
	Am. 12. 1904	
	Am. 13. 1904	
	Am. 27. 1904	

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Décidé le **18 Octobre 1919** à **Choisy**, hameau de **Rosay**, Arr^t No¹ 4. 1889 du 28 Février 1920

Campagne contre l'Allemagne du **27 février 1919**

A accompli une période d'exercices dans l' **1^e** du **1^e** au **1^e**

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le

Libéré du service militaire le

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.
Pour ceux compris dans la 6^e partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
Pour ceux compris dans la 7^e partie de la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministère de la Marine. (Art. 4 de la loi.)